



Testament et donation entre époux

Par Colombe

Bonjour,

Mes parents se sont fait une donation au dernier vivant en 1975.

Par ailleurs, ma mère, décédée en Novembre 2021, a laissé un testament olographe par lequel elle fait de mon frère son légataire particulier pour la maison d'habitation et les terrains attenants, maison dans laquelle vit toujours mon père.

N'y a-t-il pas contradiction, dans la mesure où elle n'a pas écrit la mention : « Ceci est mon testament, qui révoque toutes les dispositions antérieures ».

Je vous remercie de votre réponse.

Bien cordialement,

Colombe

Par ESP

Bonsoir

Pour faire valoir ou contester ce testament, face à la donation au dernier vivant, l'appui d'un avocat s'avère indispensable.